



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2011

Ouverture de la séance à 20h30 sous la Présidence de Christian METTELET
Appel des présents et énoncé des pouvoirs.

Présents : Sylvie BATHELOT, Mireille CHARRIER Renate DOLD-GLOMBITZA, Aline FERNANDES, Véronique MOREL, Michèle MOUREY, Ghislaine VERNET, Antonio BRAVO., Jean-Pierre DEWIER, Florent MANCASSOLA, Patrick MANCASSOLA, Christian PINOT.

Absents : Laurent DANNER et Thierry MANGE qui a donné pouvoir à Christian METTELET ;

Secrétaire de séance : Sylvie BATHELOT

1°) Changement de concessions cimetières: Rapporteur Christian METTELET.

Le Conseil Municipal accepte la demande présentée par M. et Mme Claude et Odette LAUREILLARD relative au remplacement des deux concessions perpétuelles dont ils sont titulaires dans la partie ancienne du cimetière par une seule concession perpétuelle qu'ils souhaitent acquérir dans la partie nouvelle dudit cimetière.

2°) Amortissement branchement eau Moto-Cross: Rapporteur Patrick MANCASSOLA.

Le Conseil Municipal décide que le branchement pour l'alimentation en eau potable du Moto-Cross est bien de la compétence de la Commune comme le prévoit le règlement du Syndicat du Morillon et que la durée d'amortissement dudit branchement sera de cinq ans à partir de 2011.

3°) Décision modificative: Rapporteur Christian METTELET.

Le Conseil Municipal décide que suite à la délibération décidant de la durée d'amortissement du branchement d'eau du Moto-Cross qui commence en 2011, il y a lieu d'ouvrir des crédits par une décision modificative.

4°) Règlement d'affouage et mode de partage: Rapporteur Patrick MANCASSOLA.

Le Conseil Municipal décide de procéder au partage de l'affouage suivant la procédure par « feu » et d'accepter les différents règlements d'affouage selon les parcelles concernées pour l'année 2011/2012.

Le Conseil Municipal décide qu'à compter de l'année 2012/2013 le partage se fera par « feu », à l'exception, des feux des résidents très occasionnels. Il valide le rôle d'affouage 2011/2012.

5°) Recrutement d'un agent occasionnel: Rapporteur Christian METTELET.

Le Conseil Municipal décide de recruter un agent non titulaire occasionnel, pour une durée de trois mois allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012, sur le grade de technicien principal 2^{ème} classe, afin d'assurer les fonctions de chargé de projet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures et rémunéré suivant l'indice brut 444.

6°) Financement du poste de technicien: Rapporteur Christian METTELET.

Le Conseil Municipal sollicite le concours de l'Agence de l'Eau pour le financement partiel, pour une durée de un an, des dépenses relatives au poste de technicien principal créé par la commune, le titulaire du poste se voyant confier à mi-temps la poursuite de l'étude globale sur le bassin versant de la Superbe.

7°) Indemnités du Maire : Rapporteur Christian METTELET.

Le Conseil Municipal décide de mettre un terme à la décision du Conseil Municipal du 8 avril 2008, ce à compter du 31 décembre 2011, rétablissant ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2012, le montant normal des indemnités liées à la fonction de Maire, à savoir 31% de l'inde brut 1015.

8°) Aménagement paysager ancienne route de Chazel: Rapporteur Christian METTELET.

Le Conseil Municipal décide d'adopter l'avant-projet de venelle reliant le centre-bourg au parc naturel situé rue de Chazel, avant-projet conçu par Ingénierie 70 et d'approuver le plan de financement correspondant.

Séance levée à 23h00

Vu pour être affiché le mercredi 21 décembre 2011 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,